Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 319

Artikel: Bienne : la logique du système
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028645

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bienne: la logique du système

Soucieuses d'atténuer dans la mesure du possible les conséquences négatives — économiques et sociales — des fermetures d'entreprises et des réductions du personnel dues à des causes économiques, et de promouvoir la réintégration des travailleurs touchés par ces décisions, les associations centrales soussignées (de l'Union syndicale suisse à l'Union centrale des associations patronales suisses, en passant par l'Union suisse du commerce et de l'industrie, l'Union suisse des arts et métiers ou l'Association suisse des travailleurs évangéliques. Réd.) recommandent à leurs organisations affiliées de conclure — si elles ne l'ont pas encore fait, des accords relatifs aux mesures à prendre lors de fermetures d'entreprises ou de parties d'entreprises, ou de licenciements dus à des causes économiques.

» 1. Ces accords concernent les fermetures d'entreprises et les licenciements dus à des motifs économiques, qui touchent une partie appréciable du personnel.

» 2. Le personnel, ses représentants dans l'entreprise ainsi que les organisations patronales et syndicales compétentes doivent être informés rapidement des fermetures totales ou partielles et des licenciements commandés par la situation économique qui sont envisagés.

» L'information doit être aussi complète que possible. Elle doit porter sur les mesures prévues, les raisons qui les commandent et les modalités d'exécution (...) »

Telles sont les premières lignes de l'acocrd, en pourparlers depuis trois ans, que les organisations centrales d'employeurs et de travailleurs signaient à la fin du mois d'avril dernier et qui, relatif aux fermetures d'entreprises et aux réductions de personnel, détendait à juste titre le climat social : ce n'étaient là certes que des « recommandations », mais les protagonistes prenaient ainsi un « engagement moral » de poids. Au fil des licenciements et des compressions de personnel qui continuent à faire le gros de l'actualité économique et sociale, on mesure toujours mieux le caractère relatif de cet « accord ».

Des exemples tout frais ? A Genève, soixante personnes sont renvoyées dans les dix minutes au laboratoire de recherches Oxy Metal : les patrons d'Occidental Petroleum à Los Angeles en ont décidé ainsi. Tous recours et conciliations superflus, voire outrecuidants.

Total des ventes GM en Suisse :
1972 : 36 486
1973 : 33 967
1974 : 27 616

Véhicules produits à Bienne :
1972 : 17 186
1973 : 16 942
1974 : 13 002

Chiffre d'affaires global GM Suisse :
1972 : 465,3 millions de francs
1973 : 457,1 millions de francs
1974 : 396,7 millions de francs.

A Bienne, la direction générale de General Motors Suisse S.A. annonce il y a quelques jours la fermeture de sa chaîne de montage pour fin août : quatre cent cinquante personnes (sur cinq cent cinquante travaillant dans ce secteur) se trouveront donc sans emploi (une décision qui est l'écho d'une mesure semblable prise quelques mois auparavant au Danemark par la même GM).

Ici, le délai de licenciement peut paraître, s'il est plus conforme aux normes légales, plus convenable (l'est-il réellement, vu le climat économique ?), la direction peut bien prévoir un plan « social » (indemnités, retraites prématurées, formation des apprentis, etc.), toutes les parties en cause, travailleurs (plus de mille deux cents personnes directement touchées), syndicats (une cinquantaine d'adhérents à la FTMH), autorités (le contribuable le plus « juteux » s'en va), ont été cependant brutalement mises devant le fait accompli. Et qui plus est, les causes économiques précises de ce k.o. ne seront pas connues : malgré des déclarations lénifiantes qui datent d'il y a à peine deux mois (« pas de licenciements en vue pour 1975 » !), la direction suisse confesse n'avoir pas en mains les données exactes du problème...

Bien sûr, GM a la logique capitaliste pour elle ! Ce sont moins la « crise » du pétrole, les récents accords conclus en Europe sur l'abolition de la préférence douanière sur les pièces de montage importées, ou les critères de rentabilité d'une petite unité d'assemblage, que la désaffection justifiée des acheteurs pour les modèles assemblée à Bienne (fausses classes de prestige, voitures ni vraiment fonctionnelles, ni vraiment économiques) qui imposent la décision.

Mais la preuve est faite une fois de plus que le système capitaliste duquel notre société vit n'a pas les moyens d'absorber les secousses qu'il entraîne par son propre développement, même si des accommodoments importants — tel cet « accord » entre organisations centrales des patrons et des travailleurs — interviennent.

Prouver le contraire ? Rien à attendre des syndicats, démunis devant le fait accompli de la GM, incapables de prouver la mobilisation importante qui serait une réponse à l'affirmation de la toute-puissance patronale.

Rien à attendre non plus des autorités bernoises prises à contre-pied (selon la loi cantonale sur le travail, tout licenciement de plus de cinq personnes doit être annoncé), ni des autorités biennoises, à l'évidence démunies devant ce nouvel afflux de chômeurs (à fin avril, le bureau compétent à Bienne recensait deux cents chômeurs, alors qu'à peine une trentaine de places de travail étaient disponibles dans l'hôtellerie).

Rien à attendre même des autorités fédérales qui se contentent d'admettre que nous exportions notre chômage à l'étranger : 40 % des licenciés sont des travailleurs étrangers... »